

pour l'entretien des gens de guerre qu'il y a aux Pays-Bas, en attendant que les affaires s'arrangent de façon qu'on puisse les licencier. Quant à la somme dont S. A. aura besoin pour son départ et pour son voyage, et qu'on suppose devoir être de quinze à vingt mille ducats, vous pourrez lui dire de la prendre sur le dernier envoi qui a été fait pour la flotte, puisqu'il faudra ensuite pourvoir à ce dernier objet, ainsi qu'à l'établissement de la maison de S. A. dans les Pays-Bas, duquel je sais que S. M. aura un très-grand soin.

» Comme Sa Sainteté est la personne à qui il faut surtout rendre compte et donner satisfaction du départ du seigneur don Juan d'Italie, principalement en cette saison, S. M. m'a ordonné de vous écrire que, quand S. A. se mettra en route, ou si peu de jours que possible auparavant, vous dépêchiez un courrier à don Juan de Cúñiga (1), avec une lettre de S. A. qui lui serve de créance auprès de S. S., et une autre où elle l'informe de la résolution que S. M. a prise de l'envoyer aux Pays-Bas, ainsi que des motifs qui l'y ont déterminée; où elle lui dise aussi de quelle importance majeure il est, pour la chrétienté entière, qu'il soit remédié à l'état de ces provinces, et qu'elle laissera la flotte en si bon ordre, qu'il ne pourra arriver d'inconvénient notable en ce qui concerne la défense à opposer aux insultes de l'ennemi. S. M. n'a pas voulu écrire là-dessus à don Juan de Cúñiga, pour que le secret soit mieux gardé, et que S. S. n'en sache rien avant le départ du seigneur don Juan (2).

» Si, lorsque cette dépêche parviendra, S. A. se trouvait par hasard en Sicile, il ne conviendrait pas qu'elle écrive de là à don Juan de Cúñiga; mais il paraît préférable qu'elle le fasse de Naples, à son départ (3), afin que

(1) Ambassadeur du Roi à Rome.

(2) A la marge de ce passage, il est écrit de la main du Roi: *Es de ver si se dirá algo al cardenal de Grambela, que no creo será malo. Acordádmelo, para que lo platiquemos; y aun traed sabido el parescer del conde de Chinchon en ello* (Il y a à voir si l'on en dira quelque chose au cardinal de Granvelle; je crois que cela ne serait pas mauvais. Faites-m'en souvenir, pour que nous en parlions, et informez-vous aussi de l'avis du comte de Chinchon sur ce point, afin de m'en rendre compte).

On verra plus loin (p. 54) que Philippe II se détermina à en écrire à Granvelle.

(3) Ici Philippe II a écrit en marge: *Creo que será mejor hacer esta diligencia de mas acá de Nápoles, de manera que si hubiere réplica, no le alcance, aunque yo creo que el papa holgará dello, por lo de Inglaterra. Tambien lo sería dar orden como se avisase al Emperador antes que se publicase; tambien me lo acordad: creo que podría ser por cartas de mi mano que se embiasen á mi hermano*

la résolution de S. M. devienne publique aussi tard que possible, et même alors il faudra inviter don Juan de Cúñiga à réclamer avec instance de S. S. le secret, en prévision du cas que le seigneur don Juan crût devoir se rendre sous un déguisement aux Pays-Bas, pour y arriver avec plus de célérité.

» Il ne me reste plus qu'à vous demander de supplier le seigneur don Juan très-humblement, de ma part, que, puisqu'il s'offre à lui une si belle occasion de rendre un service signalé à Dieu et à son frère, il ne perde pas un instant pour la saisir et pour mettre à exécution ce que S. M. lui ordonne. S. A. connaît l'affection et le dévouement avec lesquels j'ai accoutumé de lui recommander les choses qui touchent ses intérêts; elle sait que plusieurs de mes avertissements n'ont pas été sans fruit pour elle: qu'elle me croie donc, quand je lui dis que, de tous les avis que je lui ai donnés dans le passé, et que je pourrais lui donner encore, il ne saurait y en avoir d'aussi importants pour son service et son agrandissement, ni qui puissent procurer autant de satisfaction au Roi, que celui de la supplier d'obéir en cette occasion à son frère (1). »

Liasse 570.

1570. *Lettre d'Antonio Perez à Escovedo (2), sans date (Madrid, 8 avril 1576).*

« Outre ce que je vous écris dans la longue lettre qui va avec celle-ci, sur la résolution que S. M. a prise d'envoyer le seigneur don Juan aux Pays-Bas, et sur ce que j'en pense, j'ai voulu ajouter ici que, comme il paraît au Roi que le secret convient beaucoup pour que le seigneur don Juan se décide promptement, vous aurez, avant de lui déclarer la résolution de S. M. et de

(Je crois qu'il sera mieux d'écrire de plus en deçà de Naples, de manière que, s'il y avait une réplique, elle ne lui parvint pas, bien que je pense que le pape sera charmé, pour l'affaire d'Angleterre, de la résolution qui a été prise. Il serait bien aussi de voir comment on en informera l'Empereur, avant qu'elle devienne publique; faites-m'en souvenir (galemment: je crois que je pourrais le faire par une lettre de ma main qui s'enverrait à mon frère).

Il paraît qu'Antonio Perez n'eut pas égard à la première de ces deux observations, puisqu'aucun changement ne fut apporté par lui à sa minute.

(1) Voy. le texte entier de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCCCXXIII.

(2) La minute de cette lettre fut, comme la précédente, soumise à Philippe II, qui y fit plusieurs observations. Notamment, il en fit retrancher tout ce qui forme la matière de la troisième lettre (n° 1571), afin qu'Escovedo seul prit connaissance de cette dernière.

lui délivrer la dépêche, à lui demander, au nom de S. M., sa parole qu'il ne la communiquera à personne. Tel est l'ordre que le Roi m'a chargé de vous transmettre.

» Une autre chose dont j'ai à vous avertir, c'est que le seigneur don Juan ne doit, en aucune façon, songer à venir ici : car cela ferait perdre beaucoup de temps et donnerait de grands embarras. L'occasion et la nécessité actuelles ne sont d'ailleurs pas de celles qui souffrent des répliques ni des conditions (1), comme je l'ai dit ; mais il faut que le seigneur don Juan donne à S. M. sa personne de la manière qu'elle le demande : du reste, S. M., pour qui cette affaire est d'une si haute importance, voulant envoyer son frère aux Pays-Bas, parce qu'elle ne peut y aller elle-même, et l'unique remède à tout dépendant de la présence de l'un ou de l'autre dans ces provinces, S. A. doit croire que S. M. fera plus que le possible pour que le résultat désiré soit obtenu (2).

» Avec ces dernières dépêches, il est venu deux lettres du seigneur don Juan pour S. M., en date du 9 et du 10 février, dans lesquelles il représente avec force le mauvais état des affaires de là-bas, et accuse la conduite du marquis de Mondejar (3). Ces lettres m'ont paru si dures et si rigoureuses, tant par la manière dont les faits y sont exagérés, que par les termes dans lesquels S. A. s'exprime, en l'une d'elles, sur le compte du marquis (chose qui n'est digne ni de celui qui l'écrit, ni de celui sur qui elle est écrite, ni de celui à qui elle s'écrit), que je me suis déterminé à ne pas les mettre sous les yeux de S. M. (4),

(1) *Esta ocasion y necesidad no es de las que sufren réplicas ni condiciones.*

(2) *... Pues yéndole á Su Mag<sup>d</sup> lo que le va en este negocio, y queriendo enviar á su hermano, por no poder yr él mismo, y estando el único remedio de todo en uno de los dos, ha de creer Su Alteza que Su Mag<sup>d</sup> hará y proveerá mas de lo posible para que se acierte lo que se pretende.*

(3) Vice-roi de Naples.

(4) Antonio Perez ne disait pas la vérité : il avait soumis les deux lettres de don Juan au Roi, comme il lui soumettait tout ce qu'il recevait et écrivait lui-même.

Nous ne connaissons pas ces deux lettres de don Juan, mais nous en avons deux autres de lui sous les yeux la première du 17 janvier, la seconde du 1<sup>er</sup> mars, où il se plaint vivement du marquis de Mondejar : *Su condicion*, dit-il dans celle du 17 janvier, *es tan hecha á su voluntad que no hay otra razon para lo que él quiere...* ; et plus loin : *Está tan puesto en su pasion que acá hará lo que se le antojare*. Dans celle du 1<sup>er</sup> mars, il représente, sous les plus tristes couleurs, la situation des affaires dont il est chargé, et ajoute que, si le Roi ne pourvoit point

trouvant qu'elles pourraient lui causer du déplaisir et avoir des inconvénients, dans un moment où elle est occupée de cette autre affaire d'une plus grande importance (1). Je crois que j'ai bien fait : au moins je l'ai désiré, comme je le désirerai toujours en tout ce qui touchera le service du seigneur don Juan et le succès de ses affaires. Et pour que vous sachiez de quelles lettres il s'agit, je vous les envoie telles que je les ai reçues (2) ».

Liasse 570.

1571. *Lettre d'Antonio Perez au secrétaire Escovedo, sans date (Madrid, 8 avril 1576).*

« Outre ce que je vous écris dans deux autres lettres que vous montrerez au seigneur don Juan, j'ai voulu vous dire ici, à part, pour vous seul, que S. M. se promet de vous et de votre dextérité que le seigneur don Juan prendra une bonne résolution en cette affaire; que vous avez une occasion de rendre à S. M. un grand service, et de mériter d'elle une récompense signalée; enfin que, puisque S. M. a pris une telle résolution, connaissant que, dans l'état où sont les affaires de Flandre, la personne du seigneur don Juan est le vrai et essentiel remède, et qu'il importe qu'il se rende dans ces provinces promptement, nous risquerions beaucoup de perdre la grâce de S. M., si Son Altesse allait lui manquer dans la plus grande nécessité où elle puisse se trouver, alors qu'il s'agit de son autorité, du rétablissement de l'ordre et de la conservation de la religion dans ces pays. Je vous supplie donc, pour l'amour de Dieu, de faire en sorte qu'il n'y ait pas de réplique, mais qu'on obéisse et qu'on se sacrifie (3). »

Liasse 570.

1572. *Lettre du Roi à don Juan de Cúñiga, son ambassadeur à Rome, sans*

aux nécessités où il se trouve réduit, il sera obligé de laisser sa charge de capitaine général.

(1) *Dos cartas vinieron en estos despachos últimos para Su Mag<sup>d</sup> del señor don Juan... que me parecieron tan recias y tan rigurosas, así por el término y forma dellas en el encarecimiento del estado de las cosas, como por hablar, en una dellas, Su Alteza mal de la persona del marqués (cosa no digna de quien lo escribe, ni de quien se escribe, ni á quien se escribe); y por esto me resolví de no mostrarlas á S. M., paresciéndome que, en la ocasion que agora las viera, de estar tratando destotro negocio mayor, se pudiera causar desgusto y ser de inconveniente.*

(2) Artifice imaginé pour faire croire encore plus à Escovedo et à don Juan que le Roi ne les avait pas vues; mais Antonio Perez avait eu bien soin d'en garder copie.

(3) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCCCXXIV.

*date* (Madrid, 8 avril 1576). La mort du grand commandeur de Castille ayant fait vaquer le gouvernement des Pays-Bas, le Roi a jugé convenable que celui qui l'y remplacera soit du sang royal. Il a résolu en conséquence d'envoyer dans ces provinces le très-illustre don Juan d'Autriche, son frère, personne ne lui paraissant aussi propre que lui à cette charge, tant parce qu'il est son frère, qu'à raison de son âge, de son expérience, de la connaissance qu'il a des choses et qui permet de lui confier des affaires d'une haute importance(1). Il lui a donc ordonné de partir pour les Pays-Bas dans le plus bref délai possible. — Comme il convient que le pape soit informé de cette résolution, et qu'il lui soit donné satisfaction sur le départ de don Juan d'Italie, le Roi a mandé à son frère que, au moment où il se mettra en route, il expédie un courrier à l'ambassadeur, qui sera porteur de cette lettre. Par le même courrier, il donnera avis à S. S. de la résolution du Roi, ainsi que des causes qui l'ont déterminé, et qui sont celles énoncées ci-dessus ; il lui fera sentir combien il importe, pour toute la chrétienté, qu'il soit remédié aux affaires des Pays-Bas ; il lui dira qu'il a laissé un si bon ordre en ce qui concerne la flotte, qu'il n'y aura rien à craindre pour cet été. — « En recevant cette dépêche, continue » le Roi, vous parlerez à S. S. ; vous lui délivrerez la lettre de ma main qui » accompagne celle-ci, et vous ferez en sorte qu'elle reconnaisse que le parti » qui a été pris est celui qui convient au service de Dieu, au rétablissement » de l'ordre dans les Pays-Bas, et par conséquent au bénéfice de toute la » chrétienté. Et quoique je sois persuadé que S. S. trouvera cette résolution » convenable et nécessaire, j'ai voulu encore vous avertir qu'il sera bien de lui » dire, quand vous lui en rendrez compte, que l'envoi dudit don Juan, mon » frère, en Flandre, sera aussi très à propos pour l'autre affaire qui se traite » concernant l'Angleterre, selon l'avis de Sa Sainteté : car, entendant cela, elle » sera plus portée à l'approuver (2). » — Il est juste de faire part au cardinal de

(1) *Paresciéndome que ninguna persona puede ser tan á propósito para ello como la suya, por ser mi hermano, y por su edad y experiencia, y noticia que tiene ya de las cosas para podersele encomendar negocios grandes...*

(2) *Y así vos, en recibiendo el dicho despacho, hablareis á Su Santidad, y le dareis la carta de mi mano que va con esta para él ; y procurareis, con el buen modo que vos sabreis, que entienda ser lo que conviene al servicio de Nuestro Señor y remedio de aquellos Estados, y por el consiguiente al beneficio de toda la cristiandad. Y aunque yo entiendo que á Su Santidad no lo dexará de parecer conveniente y necesaria esta resolución, todavía he querido advertiros que será bien que le digais,*

Granvelle de la résolution qui vient d'être prise, eu égard à la personne qu'il est, et au désir qu'il a de voir le rétablissement des affaires des Pays-Bas (1); le Roi lui écrit en conséquence la lettre qui accompagne celle-ci (2): l'ambassadeur la lui remettra, et lui communiquera l'affaire dont il est chargé. « Et vous le »  
 » requerrerez de ma part — poursuit le Roi — d'écrire à mon frère, de l'informer  
 » de tout ce qu'il jugera utile afin qu'il entre d'autant mieux dans ces provin-  
 » ces, et de la route qu'il devrait prendre pour s'y rendre de la Lombardie.  
 » Sous peu, je me résoudrai relativement à ce qu'il me paraît convenir que fasse  
 » le cardinal; je m'en occupe avec beaucoup de sollicitude. Vous pourrez le  
 » lui dire (3). »

Sur la minute de cette lettre, on trouve les lignes suivantes, écrites de la main de Philippe II; elles sont adressées à Antonio Perez : *Porque me parece que conviene que, para ir mi hermano á Flandes, muestre hazer confianza del cardenal, porque en fin aprovechará que él escriba allá á sus amigos con contentamiento, será bien que escribais á Escobedo que, quando escriba mi hermano al papa y á don Juan la resolucion, la escriba tambien al cardenal, haciendo mucha confianza dél, y rogándole le escriba muy particularmente su parecer de lo que mi hermano habrá de hacer y averse con todos, sin tocarle en nada de ir ni no ir allá el cardenal. Que muy bien será que se haga este officio muy cumplidamente; y yo os diré después, si me lo acordáredes, lo que he pensado en esto que toca al cardenal.*

En voici la traduction :

« Il me paraît convenir que, pour son voyage en Flandre, mon frère montre

*quando le diéredes quenta dello, que será tambien muy á propósito la yda del dicho don Juan mi hermano á Flandes para el otro negocio que se trata de Inglaterra, como á Su Santidad le parece, porque con esto lo tendrá por mas acertado.*

(1) ... *Por ser la persona que es, y por lo que desea el remedio de aquellos Estados.*

(2) Nous ne l'avons pas trouvée, mais nous donnons, sous la date du 1<sup>er</sup> juin, la réponse qu'y fit le cardinal de Granvelle.

(3) *Y le encargareis de mi parte que escriba á mi hermano, y le advierta de todo lo que le parecerá convenir, para que con tanto mejor pié entre en aquellos Estados, y en qué forma seria bien que mi hermano hiciese el camino de Lombardía allá. Y brevemente pienso tomar resolucion en lo que me parece que convendrá que haga la persona del cardenal : en que voy mirando con mucho cuydado; y así se lo podreis decir.*

Tout ce passage fut ajouté à la minute par Philippe II lui-même.

de la confiance au cardinal, parce qu'enfin il sera utile qu'il écrive là-bas à ses amis, et qu'il le fasse avec satisfaction. Vous manderez donc à Escovedo que, quand mon frère annoncera au pape et à don Juan (de Cúñiga) la résolution qui a été prise, il en donne connaissance aussi au cardinal, lui témoignant beaucoup de confiance, et le priant de lui marquer très-particulièrement son avis sur ce qu'il devra faire et la manière dont il devra se conduire avec tout le monde, sans lui dire, en aucune manière, qu'il aille ou n'aille pas aux Pays-Bas. Il sera bien que cet office se fasse d'une manière très-précise. Je vous dirai après, si vous m'en faites souvenir, ce à quoi j'ai pensé en ce qui touche le cardinal. »

Liasse 570.

1573. *Lettre autographe du Roi au garde des sceaux Hopperus, écrite du Pardo, le 10 avril 1576.* Il répond au billet d'Hopperus du 1<sup>er</sup> avril (n<sup>o</sup> 1562):

« J'aurais voulu vous avoir écrit auparavant ce que je dirai ici, mais je ne l'ai pas pu. J'ai vu avec beaucoup de plaisir les noms des personnes qui, à votre avis, pourraient être à propos pour le gouvernement de mes Pays-Bas, parce que, comme je désire tant faire une nomination qui soit convenable, vous avez très-bien fait de m'avertir de ce que vous pensez de chacune d'elles, et des autres considérations qui se sont présentées à votre esprit. Je suis occupé à examiner, avec beaucoup d'attention, ce qui conviendra le plus, et j'espère en Dieu que, puisque la chose tend principalement à son saint service, au bien de sa religion et au bon gouvernement de mes sujets des Pays-Bas, il m'aidera et m'éclairera de sa grâce, afin que je fasse un choix tel qu'il est requis, ainsi que je le souhaite. Je compte régler ce point dans un bref délai, comme la chose du monde qui aujourd'hui me donne le plus de souci (1). Et attendu que, pour la rédaction des dépêches qu'il y aura à faire, on aura besoin de bien des particularités et des avertissements pour lesquels votre assistance sera si nécessaire et de tant d'importance, comme vous le reconnaîtrez vous-même, j'ai résolu que, par ce motif et pour cet effet, votre voyage aux Pays-Bas se suspende : car je fais tant de cas de votre personne et de votre capacité, je suis si satisfait de l'amour et du zèle que vous apportez dans les choses de

(1) ... *Como el negocio de la tierra que hoy me dá mas cuidado.*

mon service et dans ce qui touche l'avantage universel desdits pays, que, si vous étiez là-bas, je vous appellerais afin de vous avoir près de moi dans cette conjoncture, non-seulement pour profiter de votre conseil et de vos soins au moment de prendre une résolution si importante, mais encore pour la correspondance qui, dans l'intervalle, doit être tenue avec le conseil d'État. Je crois qu'avec votre prudence, vous aurez considéré vous-même l'impossibilité de faire autrement, et que, si je voulais vous envoyer aux Pays-Bas, vous seriez le premier à me supplier de vous en excuser dans les circonstances actuelles, sachant combien vous feriez faute ici. D'après cela, il ne sera pas besoin que le marquis d'Havré, qui désire si vivement s'en retourner, comme vous le devez savoir et comme il me l'a représenté par divers mémoires, retarde davantage son départ: mais, avant de lui dire que vous restez ici, il sera bien que vous examiniez et me fassiez savoir de quelle manière et avec quelles dépêches on pourra le renvoyer, en partant de ce point: que je serai charmé qu'il s'en aille content, pour la bienveillance que je lui porte, et parce que je suis assuré que, dans tout ce qui s'offrira de mon service, il s'emploiera aussi volontiers qu'il l'a fait jusqu'à présent. Du reste, cette résolution que j'ai prise maintenant ne sera pas un obstacle à celle des vrais remèdes (1): mais il y aura à examiner s'il convient d'apporter quelque changement aux points dont on avait parlé, ainsi que le temps et le mode de leur mise à exécution, et d'autres circonstances qui devront être considérées, pour procéder avec le fondement et la résolution qu'une telle affaire exige; il faudra voir surtout s'il vaut mieux réserver ce qu'il y aura à faire, pour le gouverneur qu'on nommera, puisque, cette nomination devant avoir lieu si tôt, et le gouverneur devant être de mon sang, il est clair que la chose se fera alors avec plus d'autorité, et plus de satisfaction de ceux du pays, et ce serait ainsi que je le voudrais. Il paraît, en outre, que le nouveau gouverneur, s'il leur apportait ces remèdes, entrerait avec plus d'autorité, et serait mieux vu et plus aimé de tous. Dans cette supposition, il me semble que ce qu'on pourrait maintenant déclarer au marquis d'Havré, ce serait la certitude de l'envoi d'un gouverneur du sang, et l'annonce que le même gouverneur sera porteur desdits remèdes. Je vous charge donc de penser à tout cela incontinent, pour m'en dire votre avis avec votre diligence et recti-

(1) *El haber tomado agora esta resolución no estorbará la de los verdaderos remedios.*

tude habituelles. De mon côté, j'examinerai les autres écrits que j'ai de vous, et je vous les renverrai avec mes résolutions (1). »

Liasse 568.

1574. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Rome, le 11 avril 1576.* Le Roi aura appris la mort du grand commandeur de Castille, qui a été vraiment une très-grande perte (2), et l'état misérable où il a laissé les Pays-Bas. — Le cardinal a reçu des lettres de Bruxelles, du 11 mars. Les membres du conseil d'État gouvernaient; ils attendaient le comte de Mansfelt, pour le charger des choses de la guerre. Le manque d'argent leur causait beaucoup d'embarras. On craint qu'à la longue l'accord ne se maintienne pas entre eux: aussi est-il nécessaire que le Roi leur fasse parvenir ses instructions avec la plus grande célérité. « Je continue de leur écrire — poursuit Granvelle — » qu'ils se conduisent de manière à montrer, pendant cet interrègne, combien » ils sont bons vassaux et serviteurs, et combien ils désirent le maintien de » l'autorité de V. M., ainsi que l'observation de la religion; et ce qu'ils me » marquent, par leurs lettres, des processions qui se font avec tant de fer- » veur, pour prier Dieu de les tenir en sa garde, fait voir quels bons chrétiens » sont la plupart des naturels (3). »

Liasse 928.

1575. *Billet d'Hopperus au Roi, écrit de Madrid, le 12 avril 1576.* (Trad. du franç.) Il a reçu la très-sainte réponse (4) du Roi à son billet du 1<sup>er</sup> avril. — Il ne peut assez remercier le Roi des gracieuses dispositions qu'il témoigne, tant à l'égard du gouvernement des Pays-Bas qu'en ce qui concerne le marquis d'Havré et lui-même. Il attribue la bénigne déclaration qui lui est personnelle à la pure et extrême bonté du Roi, car il ne se reconnaît d'autre mérite

(1) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCCCXXV.

(2) ... *Que verdaderamente ha sido grandissima pérdida...*

(3) ... *Yo continuo de escribirles que lo hagan de manera que se conozca en este entereyno cuan buenos vasallos y servidores son, y quanto desean el sostenimiento de la autoridad de V. M. y la observancia de la religion; y segun veo, por sus cartas que me escriben, de las procesiones que se hacen con tanta devocion, para rogar á Nuestro Señor los tenga en su amparo, se ve cuan buenos cristianos son los mas...*

(4) *La muy santa rescripcion.*

qu'un désir ardent de servir S. M., même au prix de sa vie, et avec toute la fidélité, le zèle et la vérité dont il est capable. Il y a de longues années qu'il a pris pour règle de toute sa volonté celle de Dieu et du Roi, afin d'accomplir, en tout et partout, avec promptitude, le commandement de S. M., lequel a toujours été fondé, et l'est encore présentement, dans l'affaire des Pays-Bas, sur la raison, la bonté et la justice (1). — La détermination du Roi, s'il plaît à Dieu, produira d'excellents fruits, surtout parce qu'elle fera cesser le doute et l'attente où l'on était jusqu'ici. — Le Roi lui a demandé son avis sur la manière dont le marquis d'Havré doit être dépêché. Après y avoir bien pensé, il regarde d'abord comme la mesure la plus convenable pour le service du Roi, que le nouveau gouverneur arrive aux Pays-Bas avec les vrais remèdes, et elle le sera encore davantage, si l'on a égard à trois choses : la première, qu'il s'y rende promptement ; la seconde, qu'on donne des motifs de satisfaction aux gens du pays, afin qu'ils l'attendent dans de bonnes dispositions ; la troisième, qu'il soit obvié, par tous les moyens possibles, à ce que les rebelles cherchent chaque jour à faire croire, en s'appuyant spécialement sur le retard qui a été mis dans l'envoi desdits vrais remèdes, savoir : qu'on veut les payer de paroles, sans effet, à l'exemple des gouverneurs passés qui n'étaient pas du sang royal, et surtout du premier (le duc d'Albe). — Cela posé, il supplie le Roi de considérer s'il ne serait pas à propos que, avec sa résolution d'envoyer un gouverneur du sang royal, résolution de laquelle il a été deux fois déjà donné avis à Bruxelles (2), le marquis d'Havré portât aux Pays-Bas le nom de ce gouverneur, et l'annonce que, dans un bref délai, il sera aux Pays-Bas avec les vrais remèdes. — Il voudrait aussi que, pour donner au peuple non-seulement l'espoir mais encore quelque commencement desdits remèdes, on délivrât au marquis, pour les remettre au conseil d'État, qui les publierait, les apostilles que le Roi a entre les mains sur les remontrances des états généraux et des états particuliers de Brabant, de Flandre et de Lille, tout en en réservant l'exécution au nouveau gouverneur. — De même, la requête apostillée des états d'Utrecht pourrait être remise au doyen d'Utrecht, qui sollicite à Madrid

(1) *Que muchos años ha que tengo puesta toda mi voluntad en la de Dios y de V. M., para hacer en todo y por todo con toda prontitud su buen mandado, el cual siempre se ha fundado, y lo está todavía al presente, en este negocio, en toda razon, bondad y justicia.*

(2) Voy. le tome III, p. 475, et ci-dessus, p. 51.

depuis cinq ans. Le Roi daignera voir, en outre, si, pour gagner davantage la bonne volonté du peuple, sans faire pourtant aucune innovation, il ne serait pas bien d'écrire, par le marquis, qu'en attendant l'arrivée du nouveau gouverneur et des vrais remèdes, on observe dûment et inviolablement le dernier pardon, au sujet duquel on fait beaucoup de plaintes, selon ce qui est revenu à Hopperus. — Enfin, pour mieux dépêcher le marquis d'Havré, conformément à l'intention du Roi, S. M. aura à examiner s'il ne faudrait pas lui accorder quelque grâce, telle que serait sa nomination de gentilhomme de la chambre, si le duc d'Arschot, son frère, est revêtu de ce titre, ou autre chose de profitable, en lui donnant une gratification (*ayuda de costa*), et, de plus, en prenant une décision aussi favorable que possible sur ses prétentions particulières, dont il a souvent entretenu Hopperus, qui l'a engagé à les réserver pour le dernier moment. — Il y a à Madrid plusieurs gentilshommes des Pays-Bas qui attendent les résolutions du Roi sur leurs requêtes. Il conviendrait certainement qu'ils fussent renvoyés satisfaits, car ils ont servi longtemps et avec honneur. Le Roi a sous les yeux les rapports dont ces requêtes ont été l'objet.

Liasse 568.

1576. *Billet du secrétaire Çayas au Roi, du 12 avril 1576, avec la réponse du Roi, écrite de l'Escorial, le 15.* Çayas envoie au Roi différents écrits d'Hopperus relatifs à la Franche-Comté, aux affaires de France, etc., et les accompagne de projets de réponses à y faire par le Roi. « Je suis allé, — dit-il » à cette occasion — je suis allé ce matin à la messe à San Ginés, où je » devais rencontrer Hopperus, pour voir s'il me dirait quelque chose de la » résolution de V. M. de le retenir ici; il ne m'en a touché mot. Je ne sais » s'il a reçu la décision de V. M.; je soupçonne néanmoins qu'oui, parce » qu'il m'a dit qu'il était fâcheux de ne pas laisser partir le marquis d'Havré, » et qu'il y avait conscience à ne pas renvoyer M. de Selles (1); qu'il se pro- » posait de le rappeler à V. M., et de la supplier très-vivement à ce sujet, » ainsi qu'en ce qui concerne l'affaire de Tisnacq, afin qu'ils puissent partir » ensemble. »

(1) Jean de Noircarmes, lieutenant de la garde des archers.

Dans sa réponse, le Roi touche les différents points mentionnés au billet de Çayas. Voici comment il s'exprime sur l'observation relative à Hopperus : « Il n'a probablement pas voulu vous en parler (de la décision du Roi), car » il l'avait dès le mercredi au matin (11 avril). ..... Ce matin, il m'a envoyé » le pli ci-joint (1), avec les papiers y inclus. Vous verrez et il me paraît qu'il » a bien pris l'ordre de rester ici, quoiqu'il passe légèrement dessus; je veux » dire qu'il en parle peu. Sur le surplus, vous verrez ce qu'il dit. Je ferai » connaître plus tard ce que j'en pense (2). »

A la fin de sa réponse, le Roi revient sur ce qui concerne Hopperus :

« Il sera bien — dit-il — que vous fassiez traduire immédiatement l'écrit de sa main, et que les deux marquis (3) le voient promptement, pour qu'on y puisse répondre bientôt. Vous enverrez à part la traduction, avec leur avis, afin qu'il en soit donné communication au comte de Chinchon, qui ne connaît encore rien de cela. Vous m'enverrez à moi un projet des apostilles que je pourrai mettre sur les deux écrits d'Hopperus : ce sera un grand soulagement et une économie de temps pour moi, et j'ai bien besoin de l'un et de l'autre, vu la multitude d'affaires que j'ai emportées pour m'en occuper ces jours-ci.

» Il y a deux choses proposées par Hopperus, auxquelles je trouve beaucoup de difficultés.

» La première est relative à la réponse qu'il voudrait qu'on fit sur-le-champ aux états généraux et aux états particuliers de Brabant et autres. Si l'on prenait ce parti (4), je ne sais ce qu'il resterait des remèdes pour le nouveau gouverneur : car vous concevez avec quel empressement, et sans égard à rien, ceux qui gouvernent aujourd'hui exécuteraient les décisions relatives aux châteaux d'Anvers et de Gand et tout le surplus. Je crois, moi, qu'on pourrait

(1) Le billet d'Hopperus du 12 avril (n° 1575).

(2) *No os lo debió de querer decir, pues desde el miércoles de mañana lo tenía, pues lo envié cuando os lo avisé... Esta mañana me ha enviado el pliego que va aquí, con los dos dentro : del qué vereis y pareceme que tomó bien lo de su quedada, aunque pasa liviamente por ella, digo trata poco de ella. Y en lo demás vereis lo que dice, y yo diré adelante lo que mas sobre esto se me ofrece.*

(3) De los Velez et d'Aguilar.

(4) Ce passage n'est pas clair dans le texte, et il paraît avoir été tronqué par le copiste; mais le sens n'en est pas douteux.

leur répondre quelque chose, et remettre à l'arrivée du gouverneur du sang royal les points en question et les autres de la même nature; pour cela, je pense qu'une conférence des deux marquis avec Hopperus serait nécessaire, et s'ils en jugeaient eux-mêmes ainsi, j'écrirais dans le même sens à Hopperus. En attendant que vous m'ayez répondu là-dessus, et que moi-même j'en aie écrit à Hopperus, il convient que les deux marquis se réunissent, et qu'ils examinent de nouveau tout ce qui a rapport à cette matière, afin d'être bien imbus et d'accord de ce qu'ils auront à traiter avec Hopperus : ce point me paraît de grande importance, et il convient beaucoup de voir ce qui pourra être envoyé maintenant aux Pays-Bas, et ce qui pourra l'être plus tard.

» Le second point concerne le nom du nouveau gouverneur et l'époque précise de son arrivée aux Pays-Bas. Il est impossible de dire cela au marquis d'Havré, parce que la chose dépend d'une volonté étrangère, de celle du personnage qui doit remplir la charge de gouverneur, ou de ses parents (1), et non de la mienne. Jusqu'à ce que j'en aie écrit, et que j'aie eu réponse, on ne saurait rien assurer à cet égard, sinon que le gouverneur sera du sang royal, et qu'il se rendra aux Pays-Bas le plus tôt possible. Et comme la vérité a beaucoup de force, je pense que cette raison a assez de poids pour qu'ils s'en contentent, s'ils sont animés d'un bon vouloir. Néanmoins vous conférez aussi de ce point avec les deux marquis, et vous me rendrez compte de leur sentiment, afin qu'il soit communiqué ici au comte (de Chinchon). Au cas qu'ils partagent ma manière de voir, vous préparerez un projet de réponse en cette conformité (2). »

Liasse 568.

(1) Ce que dit ici Philippe II mérite d'être remarqué. Il prouve que ni le secrétaire d'État Çayas, ni les marquis de los Velez et d'Aguilar, deux ministres pourtant très en faveur à cette époque, n'avaient été mis dans le secret du choix fait par le Roi de don Juan d'Autriche; et l'on peut en inférer aussi que Philippe l'avait confié à Antonio Perez seul.

(2) *Volviendo á lo de Hopperus, será bien que lo de su mano hagais trasladar luego, y lo vean con brevedad los dos marqueses, porque con ella se le pueda responder; y el traslado, y lo que les pareciere, enviad á parte, para que lo pueda ver el conde de Chinchon, que no ha visto nada de ello; y á mí me enviad ordenada la respuesta de lo que le podría responder á entrambos papeles suyos, que me es gran alivio y brevedad, que es bien menester lo uno y lo otro para lo mucho que he traído aquí para entender en ello estos dias.*

*En dos cosas que dice Hopperus, hallo mucha dificultad.*

*La una es decir que se responda luego á los estados generales, y particulares de Brabante y los*

1577. *Lettre de Gerónimo de Roda au Roi, écrite de Bruxelles, le 13 avril 1576.* Le 10, il a reçu deux lettres du Roi : l'une en français, que le conseil d'État lui a délivrée; l'autre qui lui est parvenue par la voie de don Diego de Cúñiga. — Le Roi n'ayant pu encore envoyer un gouverneur, le plus sage était de confier, comme il l'a fait, le gouvernement au conseil d'État; il a ainsi prévenu les jalousies et peut-être les dissensions qu'aurait produites un autre arrangement. — Le duc d'Arshot et le comte de Berlaymont en ont montré beaucoup de satisfaction : Roda croit cependant que la satisfaction de ce dernier était feinte, parce qu'il désirait être gouverneur, ne fût-ce que pendant huit jours, pour, ainsi qu'il le lui disait, laisser à ses enfants un papier en un coffre (1). Enfin tous ont témoigné qu'ils étaient contents, à l'exception de Mansfelt, lequel, voyant que le Roi envoyait les commissions du conseil privé, sans que la sienne de mestre de camp général y fût jointe, en fut fort triste, et dit que, puisque le Roi avait chargé le conseil d'État du gouvernement, et qu'il ne faisait point partie de ce corps, il demandait la permission de retourner à Luxembourg, ajoutant toutefois que, en quelque chose du ser-

*demás que dice, porque esto hubiédeses como está acordado, no sé yo que quedaria para el gobernador de los remedios, pues á quien traerá lo de los castillos de Envers y Gante y todo lo demás, que ya veis de cuan buena gana, y sin respeto de nada, lo ejecutarán los que agora gobiernan. Creo yo que se les podria responder algunas cosas, y otras tales como estas remitirlas á la ida del gobernador de la sangre; y para eso creo que sería menester comunicacion de los marqueses con Hopperus; y pareciendo bien así, podria se lo yo responder; y entretanto que me respondeis á esto, y que yo lo escribo á Hopperus, convendrá se junten los dos marqueses, y vuelvan á ver todo lo de esta materia, para ir muy prevenidos y concertados de lo que convendrá tratar con Hopperus, porque me parece este punto de mucha importancia, y que conviene mucho mirarse lo que podrá ir agora y lo que podrá ir después.*

*El segundo punto que quiere Hopperus que lleve el marqués de Abrey, es que diga el nombre de quien ha de ser gobernador, y el tiempo preciso en que irá; y esto es imposible, porque depende de voluntad agena, del que hubiere de ser, ó de sus padres, y no de la mia; y hasta escribirlo yo y tener respuesta, no es posible asegurar, sino que será de la sangre y irá lo mas presto que sea posible. Y como la verdad tiene mucha fuerza, creo que esta causa que digo es tan bastante que con ella se contentarán, si tienen buena voluntad. Todavía lo tratad tambien con los dos, y me avisad lo que les parecerá, par aque se comunique aquí al conde; y pareciéndoles ahí bien, ordenad la respuesta conforme á lo que aquí digo.*

(1) *El duque de Arscot mostró mucho contento dello, y lo mismo el conde de Berlaymont, aunque en este segundo creo era fingido, porque deseaba ser gobernador, aunque fuese por ocho dias, para dejar un papel, como él me decia, á sus hijos en un cofre.*

vice du Roi qu'on voulût l'employer, il était prêt à obéir. On lui répondit qu'il ne convenait pas qu'il quittât Bruxelles; on l'engagea à rester au conseil, en l'assurant qu'en cela il ferait service au Roi, et que sa compagnie serait agréable à tous. « Après le conseil, — ajoute Roda — je le pris » à part, et lui dis que, si V. M. ne lui avait pas envoyé sa commission, » c'était probablement parce que le grand commandeur avait écrit à V. M. » qu'il la lui avait fait expédier ici par provision (1), et que, le jour même de » sa mort, ayant demandé au secrétaire Berty les dépêches pour les signer, et » Berty lui ayant répondu qu'elles n'étaient pas prêtes, il se mit en une grande » colère, disant qu'on lui avait fait écrire des mensonges à V. M. : ce qu'il » n'avait jamais fait. Cela a apaisé Mansfelt, qui ne parle plus maintenant de » s'en aller. » — Le prompt envoi d'un gouverneur et capitaine général est de plus en plus nécessaire, parce que les choses vont chaque jour de manière à faire craindre un soulèvement universel, auquel le conseil d'État ne saurait remédier. Le pays est si fatigué et si épuisé de la longue guerre dont il a été le théâtre, que les naturels sont presque désespérés, et qu'ils voudraient en finir une bonne fois. Ainsi, de tous côtés, ils prennent les armes, et leur langage est très-mauvais, car ils donnent à entendre que quelque jour ils extermineront tous les étrangers. Or il n'est pas possible que le conseil domine une pareille situation : car, à chaque parole, le duc d'Arschot dit qu'il a donné l'ordre, dans ses terres, dès que des gens de guerre s'y montreront, de donner le tocsin et de courir aux armes; et, comme le conseil n'a pas de chef, c'est la chose la plus triste que de voir le peu qui s'y fait, et le grand dommage qu'en reçoivent les affaires, surtout celles de guerre, qui ne souffrent pas de délai. Le conseil siège matin et soir, et plusieurs jours se passent sans qu'on prenne de résolution, et quand on en a pris une, il n'y a personne qui se donne la peine de s'assurer si elle s'exécute. — Pour mettre le comble au désordre, M. de Champagny est venu avec la prétention de se faire attribuer la prééminence à Anvers sur le comte Annibal (d'Altaemps), et il a engagé le duc d'Arschot dans ses intérêts, de telle sorte que Roda craint que celui-ci ne fasse quelque extravagance. Lorsque, les jours passés, on traita de cette affaire en conseil, le duc voulait qu'on ordonnât immédiatement au comte d'obéir à Champagny, et

(1) Voy. le tome III, p. 594.

que, s'il ne le faisait pas, on l'y forçât par les armes, disant que les habitants d'Anvers suffiraient seuls pour lui couper le cou (1); ajoutant qu'il convenait d'en agir ainsi afin de faire respecter l'autorité du conseil. Après beaucoup de débats, on résolut d'écrire au comte une lettre modérée (2). Le mercredi matin (11 avril), on lut au conseil la réponse du comte (3). Il s'y excusait d'obéir sur ce que le grand commandeur, quand il sortit d'Anvers, lui avait donné la charge de cette ville, pour la garder au Roi; il disait ensuite que, le grand commandeur étant mort, il ne remettrait à un autre le commandement ni le gouvernement de la ville que sur un ordre exprès du Roi (4). Là-dessus le duc d'Arschot se mit en colère, et insista pour qu'on obligeât par la force le comte à obéir. Voyant que le conseil n'était pas d'avis de recourir à des mesures violentes, mais préférait d'envoyer au comte la lettre que le Roi lui a écrite, sans faire semblant d'avoir reçu sa réponse, d'Arschot se leva, disant qu'il ne voulait plus être du conseil ni y venir; qu'il donnait sa démission de la charge de conseiller, et se retirerait dans ses terres. Les autres membres demeurèrent assis, et cherchèrent à l'apaiser par des paroles de douceur; ce fut en vain: il resta debout, et toujours en colère, jusqu'à ce qu'enfin ses collègues se levassent aussi. Roda engagea M. de Rassenghien à aller le trouver chez lui, et à le rendre attentif à ce qu'il faisait: car peut-être Champagny l'entraînerait dans des démarches par lesquelles il se perdrait, lui et toute sa maison. Le comte de Mansfelt promit également d'aller lui en parler en son hôtel. Ils le firent vraisemblablement: car, l'après-dîner, le duc revint au conseil, et s'y montra tout à fait opposé à ce qu'il avait été le matin: ainsi, comme il était question d'une compagnie d'Allemands de Montedoca qui est à Alost, sans appartenir à aucun régiment, et qui ne voulait pas se rendre aux îles de Zélande, si l'on ne lui donnait deux secours ou payes (*dos socorros*), tous les conseillers étaient d'opinion que le comte de Mansfelt fit une réprimande au lieutenant de cette compagnie, en lui notifiant qu'on lui compterait un mois de secours (*un mes de socorro*), et que,

(1) *Que los de la villa solos serian bastantes á degollarle.*

(2) *Una carta modesta...*

(3) Nous n'avons trouvé ni cette réponse du comte, ni la lettre du conseil.

(4) Voy., sur ce différend du comte d'Altaemps avec le seigneur de Champagny, ce que le conseil d'État écrivit au Roi le 25 avril.

s'il ne voulait pas partir, on le ferait partir de force; d'Arschot seul trouva qu'on n'était pas en un temps où il convint de forcer personne, ni de maltraiter qui que ce fût en paroles (1). « V. M. — poursuit Roda — connaîtra par là » ce qu'est le duc, et sa folle tête, et les mauvais offices que Champagney fait » en tout (2). » — La reine d'Angleterre a envoyé à Bruxelles un gentilhomme de sa maison, nommé Davison (3), lequel a fait sa proposition au conseil, mais si bas que presque personne ne l'a entendue. On l'a renvoyé au conseiller d'Assonleville, qui est chargé de traiter avec lui plus particulièrement. Ce que Roda a pu comprendre de son langage, c'est qu'il vient demander qu'on entre en arrangement avec les rebelles, qu'on fasse une suspension d'armes, et qu'on reprenne la communication de Breda. Cette demande de la reine est celle de tout le pays; c'est le cri général, et certainement il serait très-nécessaire d'y déférer, parce qu'il paraît impossible que le Roi vienne à bout de la révolte par les moyens employés jusqu'ici : mais la difficulté est de savoir comment on pourra le faire sans porter atteinte à son autorité. Quant à la religion, selon les paroles de la reine d'Angleterre rapportées par Champagney, on n'y touchera pas (4).

Liasse 567.

1578. *Lettre du président Viglius au Roi, écrite de Bruxelles, le 14 avril 1576.* Il loue la résolution que le Roi a prise de confier le gouvernement des Pays-Bas au conseil d'État, et l'engage à désigner un de ses membres pour en être le chef; lui rappelle l'espoir qu'il a donné d'envoyer des commissaires avec les vrais remèdes et sa résolution sur ce qui s'est négocié à Breda; le supplie de le remplacer dans la charge de président du conseil d'État, et

(1) Solo el duque fué de parescer que no estábamos en tiempo de forzar á nadie, ni de tratarlos mal de palabra.

(2) Conocerá V. M. en esto quien es el duque, y su loca constancia, y los ruines oficios que en todo hace Champañi.

(3) La lettre de Roda porte Dusson.

(4) Lo que la reyna demanda es cosa que todos estos paises la desean, y no gritan por otra; y cierto ella seria muy necessaria, porque parece imposible poder llevar V. M. este negocio al cabo por el camino que se lleva : empero la dificultad es saber como se podrá hacer, conservando la autoridad de V. M., que ya, segun dice Champañi que la reyna le dixo, en lo de la religion no se tocará.

enfin exprime le vœu que, tant qu'il vivra, il ne soit pas donné de successeur à l'évêque de Gand défunt :

« Sire, j'ay receu la lettre qu'il a pleu à Vostre Majesté m'escripre du xxiiii<sup>e</sup> du moys passé (1), par laquelle, et par ce que Vostre Majesté escript à son conseil d'Estat de par deçà, ay-je veu la bonne résolution que Vostre Majesté a prinse de commettre au gouvernement général de ces Pays-Bas ledict conseil, en attendant qu'icelle y pourvoye, à meure délibération, d'ung chief et gouverneur pour succéder au feu commandador major de Castille. Laquelle résolution (à mon advis) a esté très-prudemment advisée par Vostre Majesté, et démonstrent les estatz et subjectz en avoir bonne satisfaction, mesmes pour l'espoir que Vostre Majesté donne qu'elle y enverra quelc'un de son sang, dont ledict conseil (à l'instigation et requeste d'aucuns principaulx desdicts estatz) a aussy supplyé Vostre Majesté par lettres. Mais, comme Vostre Majesté n'a dénommé quelc'ung dudict conseil pour chief des aultres, selon qu'il semble bien requis pour tenir soing des affaires, faire assemblée et convocquer ledict conseil, et effectuer les résolutions avecq autorité et diligence, sera (soubz humble correction) de tant plus nécessaire que Vostre Majesté pourvoye brièvement d'ung gouverneur général, ou, si cela ne se peult faire si promptement, qu'elle veuille autoriser quelc'un dudict conseil pour chief à l'effect que dessus, selon que souloient faire la feu royne, le duc de Savoye et le duc d'Alve, quant ilz estoient absentsz ou ailleurs empeschez. Et ores que Vostre Majesté, de sa grâce, m'ayt honoré du tiltre de président dudict conseil d'Estat, je n'y puis toutesfois aucunement comparoir, pour mon eaige et indisposition à chascun assez cogneue, laquelle de pièça ne me parmet plus de sortir de ma maison, comme Vostre Majesté a esté advertye. Par où seroit de tant plus nécessaire autoriser quelc'un dudict conseil, comme dessus.

» Il plaira aussy à Vostre Majesté prendre de bonne part que je ramentoyve à icelle l'espoir que, passé demy-an, elle a donné d'envoyer par deçà ses commissaires, avecq ses résolutions des moyens pour pacifier ces pays et remédier aux choses qui ont causé grande altération et mescontentement aux

(1) Philippe II avait écrit à Viglius, comme il l'avait fait aux états des provinces, aux chevaliers de la Toison d'or et aux principaux seigneurs des Pays-Bas.

estatz : que seroit bien d'effectuer au plus tost, car, ores que Vostre Majesté remect ausdicts du conseil d'Estat le faict de ladicte pacification, si est-il besoing d'entendre de plus près la résolution d'icelle sur l'advis que ledict conseil a aultresfois donné audict feu commandador major en ceste matière, ayantz lesdicts du conseil depuis tousjours espéré que Vostre Majesté feroit sur ce entendre son bon plaisir par lesdicts commissaires.

» Aussy est-il du tout requis d'entendre le bon plaisir de Vostre Majesté sur aucuns scrupules que se sont meüz en la dernière négociation de ladicte pacification, concernans tant le faict de la religion que l'autorité de Vostre Majesté. Et comme le peuple est en grand désir de veoir l'effect de l'esperoir qu'il a pleu à Vostre Majesté donner, qu'elle feroit entendre par sesdicts commissaires ses bonnes résolutions, desquelles les estatz auroient contentement, il convient, pour la réputation de Vostre Majesté, qu'il y soit aulcunement satisfait. Par où ne puis obmettre de supplier très-humblement et conseiller à Vostre Majesté (soubz humble correction) qu'il plaise à icelle faire partir au plus tost lesdicts commissaires, pour venir icy à tel effect.

» Et considérant, sire, la continuation de mon indisposition, et qu'il convient entièrement au service de Vostre Majesté qu'il y ayt quelc'un qui tienne soing des dépesches et affaires que dépendent du devoire et charge du président du conseil d'Estat, il plaira à Vostre Majesté, quant elle dénommera ung gouverneur général pour ces pays, commectre aussy quelc'un aultre dudict conseil en ma place, qui puisse vacquer et satisfaire à la charge dépendante dudict estat de président. Et si le plaisir de Vostre Majesté est que je demeure, après ce, du nombre de ses conseillers d'Estat, je y rendray (aussy longuement que me sera possible) le mesme devoire et aussy fidèlement que j'ay faict jusques à maintenant. Supplyant très-humblement qu'il plaise à Vostre Majesté considérer que ce n'est aulcunement le bien de son service que les choses demeurent ainsy; et mesmes venant icy ung nouveaul gouverneur, ne se scauroit icelluy passer d'avoir quelc'un en mon lieu qui luy puisse à toutes heures assister et informer, et diriger les affaires que surviennent. Et ores que Vostre Majesté m'ayt faict ce bien, de sa bénigne grâce (et dont la remercie très-humblement), d'enjoindre au président Sasbout, par sa commission de conseiller d'Estat, de m'assister en l'exercice de l'office de président d'Estat, il ne se peult toutesfois deument faire, ny du tout ainsy qu'il conviendroit

au service de Vostre Majesté, sans avoir l'absolute commission et l'autorité qu'appartient audict estat.

» Je ne puis, en oultre, délaissier d'avertir Vostre Majesté qu'il a pleu à Dieu prendre à sa part l'évesque de Gand (1), qui avoit son siège en mon église de Saint-Bavon, en laquelle (comme prévost) estoye chief devant l'érection de l'évesché illecq; et supplye très-humblement à Vostre Majesté qu'elle y veuille dénommer, pour succéder audict feu évesque, quelque personnaige d'estoffe, avecq lequel en mes vieulx jours je puisse vivre en tranquillité : n'estoit que Vostre Majesté me vouldroit faire la grâce de (en contemplation de mon eaige et indisposition) postposer ceste provision jusques à ce que Dieu aura disposé de moy, et qu'ainsy la prévosté que je tiens en ladicte église (que doibt servir de dot audict évesché) vienne à vacquer, pour alors faire ladicte provision plus absolument et commodément. Pendant lequel temps (que peut-estre ne sera long) pourroient les diocésains se servir, ès offices épiscopaulx, des évesques circonvoisins, comme de Tournay et aultres, comme auparavant ladicte érection; et quant aux aultres debvoirs, y a prélatz et chanoines en ladicte église de Saint-Bavon, y tenantz les dignitez et offices, ensemble de l'évesché; qui sont gens scavantz et souffisantz, et qui scauroient bien satisfaire au debvoir de leurs charges, mesmes pour si peu de temps qu'il me reste à vivre. Néanmoins, je m'en remectz du tout au bon plaisir de Vostre Majesté.

» A tant, sire, je présente, pour fin de ceste, mes très-humbles recommandations à la bonne grâce de Vostre Majesté, baisant les royales mains d'icelle, et priant au Créateur conserver Vostre Majesté en toute bonne santé et heureuse prospérité.

» De Bruxelles, ce xiiii<sup>e</sup> d'apvril 1576.

» De Vostre Majesté très-humble et très-obéissant serviteur et chapelain,

» VIGLIUS DE ZUICHEM. »

Original, aux Archives du royaume.

1579. *Lettre de Gerónimo de Roda au Roi, écrite de Bruxelles, le 14 avril 1576.* Aujourd'hui le duc d'Arschot a déclaré que, lundi, il partira pour passer

(1) Corneille Jansenius, décédé le 11 avril.